

CONSIGNES IMPORTANTES **PACES Redoublants et FGSM2**

INSCRIPTIONS 2020-2021: Vous devez **OBLIGATOIREMENT** vous réinscrire en vous connectant sur www.univ-lyon1.fr, rubrique **Formation ▶ Inscription et Scolarité ▶ Dans les autres niveaux d'études ▶ Santé ▶ Fac Lyon Sud – PAYER vos droits d'inscription par CARTE BANCAIRE via WEB**, dans les délais précisés ci-dessous:

PACES REDOUBLANTS: du 13 au 24 Juillet 2020

FGSM 2: du 24 Août au 02 septembre 2020

RAPPEL : Préalablement à votre inscription, vous devez **OBLIGATOIREMENT** vous acquitter de la CVEC <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

REMISE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Vous déposerez vos pièces justificatives sur le site internet lors de votre réinscription.

Les stickers à coller sur vos cartes étudiantes seront donnés par la scolarité du 2 au 11 septembre.

Les certificats de scolarité seront disponibles en ligne après validation des pièces justificatives par la scolarité.

Les documents requis sont: l'Attestation CVEC, l'Attestation d'assurance responsabilité civile scolaire et extrascolaire 2020/2021, **Uniquement pour les boursiers** : original et copie de l'attribution de bourse du CROUS
Les redoublants PACES devront présenter l'original du **DIPLOME** du BAC. Une journée ciblée sera indiquée sur le planning

DÉBUT DES COURS : **PACES** : Lundi 7 septembre 2020 9h – 11h (accueil Doyen) – Cours l'après-midi
FGSM2 : Jeudi 3 septembre 2020

MODALITÉS DE RÉORIENTATION

Arrêté du 28 octobre 2010- art. 9 : les candidats classés au-delà de 3 fois le nombre de places (numerus clausus) attribuées à l'établissement pour l'ensemble des 4 filières (Médecine-odontologie-sage femme et pharmacie), seront réorientés. Pour ce classement, seuls les résultats obtenus aux unités d'enseignement communes sont pris en compte.

Arrêté du 28 octobre 2010 – art. 10: une dérogation aux mesures de réorientation peut être accordée par le Président de l'université, pour cela, les étudiants primants réorientés qui souhaitent se réinscrire devront adresser une demande de dérogation motivée **accompagnée de justificatifs**, à Mme Le Doyen de la Faculté, dès la **publication des résultats le Mardi 30 juin 2020 et ce jusqu'au Vendredi 10 Juillet 2020.**

DEMANDE DE TRIPLEMENT

Arrêté du 28 octobre 2010 – art. 12:

« Nul ne peut être autorisé à prendre plus de deux inscriptions en première année commune des études de santé sauf dérogation accordée par le Président de l'Université sur proposition du Directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable »

Règlementation: « Dans un délai de **7 jours francs** après la date du jour d'affichage des affectations définitives par filières du **10 juillet 2020**, l'étudiant adresse une demande de dérogation **accompagnée de justificatifs** en vue d'être autorisé à tripler, à Mme Le Doyen de la Faculté Lyon Sud, **par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante**:

Faculté de Médecine Lyon Sud – Mme Le Doyen- BP12- 69921 OULLINS cedex.

Date limite de réception des demandes (cachet de la poste faisant foi) : **vendredi 17 Juillet 2020.**

Attention : Aucune demande ne sera recevable si :

- elle n'est pas produite à l'appui d'un courrier recommandé avec accusé de réception
- elle est envoyée après les délais énoncés ci-dessus

DATE DES CHOIX DE FILIÈRE VIA WEB

(Procédure complète distribuée le Jeudi 18 Juin 2020 au Double Mixte

Et en ligne sur le site web de la Faculté Lyon Sud)

La fiche de vœux provisoire devra être rendue impérativement le VENDREDI 19 JUIN 2020 MATIN lors du contrôle d'identité dans la salle d'examen.

Le choix préférentiel s'effectue via WEB du Mardi 30 Juin 18h00 au Dimanche 05 Juillet 2020 09h00 en fonction des rangs et résultats aux différents concours. Possibilité de consulter et modifier les choix durant cette même période via WEB.

Seuls les étudiants **ADAC (admis avant choix)** ET **LC (liste complémentaire)** pourront se connecter

Etudiants ADAC : choix d'une filière

Etudiants LC: vœux priorités (choix 1, puis choix 2, ...)

Fermeture du service numérique le Dimanche 05 Juillet 2020 à 09h00.

Attention : en cas d'absence sur un concours spécifique pour lequel vous êtes inscrits, vous ne serez pas classé, mais « Défaillant » sur le classement de ce concours.

Le logiciel affecte l'étudiant ADAC dans la filière de son choix, libère les places, recalcule les rangs utiles. Le logiciel affecte ensuite les étudiants LC en fonction de leurs vœux et en tenant compte du classement initial.

RÉSULTATS D'EXAMENS

MARDI 30 JUIN 2020 - 18H00: Visualisation des résultats personnels via intranet

MERCREDI 01 JUILLET 2020 - 10H00: Affichage de la liste de classement arrêtée par le jury

JEUDI 09 JUILLET 2020 - 18H30 : Visualisation des affectations définitives via intranet

VENDREDI 10 JUILLET 2020 - 10H00 : Affichage des listes définitives d'affectation par filière

EDITION DES RELEVÉS DE NOTES

Chaque étudiant devra éditer son relevé de notes exclusivement par WEB à partir du **09 JUILLET 2020. L'édition de ce relevé est de la responsabilité de chaque étudiant.**

TRES IMPORTANT : la Faculté n'aura pas d'accès informatique pour fournir des duplicatas des relevés de notes à postériori.

STAGE D'INITIATION AUX SOINS INFIRMIERS

Tous les étudiants admis en « Médecine » devront effectuer un stage d'initiation aux soins infirmiers d'une durée de 4 semaines consécutives, entre le 20 Juillet et le 30 août 2020 - **Impérativement avant le début de la 2^{ème} année.**

La **VACCINATION** contre **L'HÉPATITE B** est obligatoire pour tous les étudiants en formation de santé. **Tout étudiant non à jour de ses vaccinations se verra refuser l'accès au choix des stages**

Le CHOIX DES STAGES concerne uniquement les étudiants civils admis en 2^{ème} année de médecine

Le CHOIX DE STAGE aura lieu le: MERCREDI 15 JUILLET 2020 à 9h en ligne (Voir procédure)